

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2024 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE

FEADER 2014-2022

RESUME A L'ATTENTION DES CITOYENS

Préambule

Le résumé à l'attention des citoyens concernant le rapport annuel d'exécution 2024 présente l'état d'avancement du Programme de développement rural de la Corse (PDRC) pour la période 2014-2022.

Pour mémoire, la Collectivité de Corse est Autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) depuis la programmation 2007-2013. L'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) est organisme payeur et assure également une fonction de service instructeur au même titre que la Direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse est chargée de la mise en œuvre de ce Programme approuvé par la Commission européenne le 6 octobre 2015. Le programme disposait initialement d'une enveloppe de plus 148 millions d'euros de crédits européens FEADER et a fait l'objet en 2021 et en 2022 d'une augmentation de plus de 53,3 millions d'euros de ces mêmes crédits. L'enveloppe passe désormais à plus de 199 millions d'euros de crédits européens FEADER.

Cette évolution est intervenue dans un contexte de transition lié à la crise sanitaire et permettra de poursuivre la mise en œuvre du programme actuel jusqu'au 31 décembre 2025 avec une mobilisation anticipée des crédits de la nouvelle période de programmation 2023-2027 qui a débuté de manière décalée en 2023-2024.

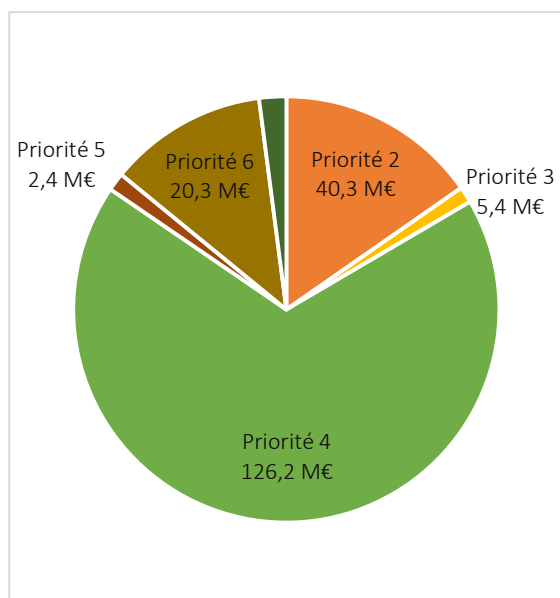
Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- soutenir le développement des exploitations agricoles dans une logique de production de qualité et de protection de l'environnement,
- soutenir le développement de la filière forestière afin d'optimiser la ressource naturelle de la Corse,
- soutenir le développement des zones rurales pour améliorer leur attractivité et réduire les déséquilibres ruraux.

Le programme soutient des projets de modernisation et de développement dans le secteur de la production agricole, ainsi que de la transformation et la commercialisation à la ferme.

Répartition financière selon les priorités du PDRC en millions d'euros

Les priorités concernées par ce programme sont au nombre de six. Le diagramme fait apparaître les 5 priorités du programme Corse, les crédits afférents à la priorité 1 ont été fléchés vers les autres priorités du programme. L'assistance technique dotée de 4,5 millions ne figure pas dans ce graphique :



Priorité 2 : Viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts

Priorité 3 : Organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation

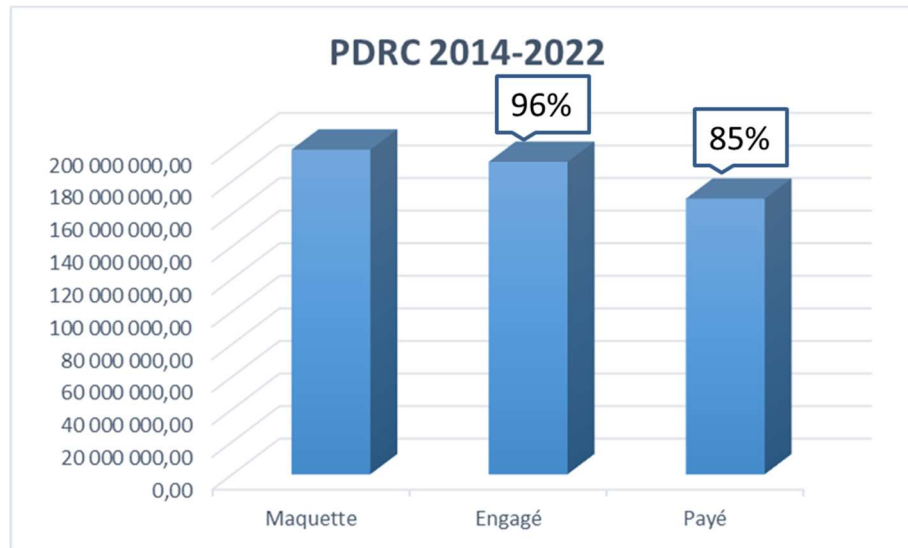
Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie

Priorité 5 : Promouvoir l'efficacité des ressources

Priorité 6 : Développement économique, inclusion sociale

Informations clés relatives à la mise en œuvre

Au 31 décembre 2024, le taux d'engagement UE du Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2022 est de 96% et le taux de paiement est de 85%, soit une dépense publique totale payée en 2024 de 13 451 820,73 euros.



Cette dynamique a permis au cours de l'année écoulée de dégager les statistiques de programmation suivantes :

- 329 demandes d'aides notifiées aux bénéficiaires des différentes mesures du PDRC, à l'exception de la mesure 13 ICHN ;
- 15 rapports examinés en conseil exécutif en sa qualité de comité de programmation pour un montant FEADER programmé de 7 779 471,38 € pour 338 bénéficiaires.

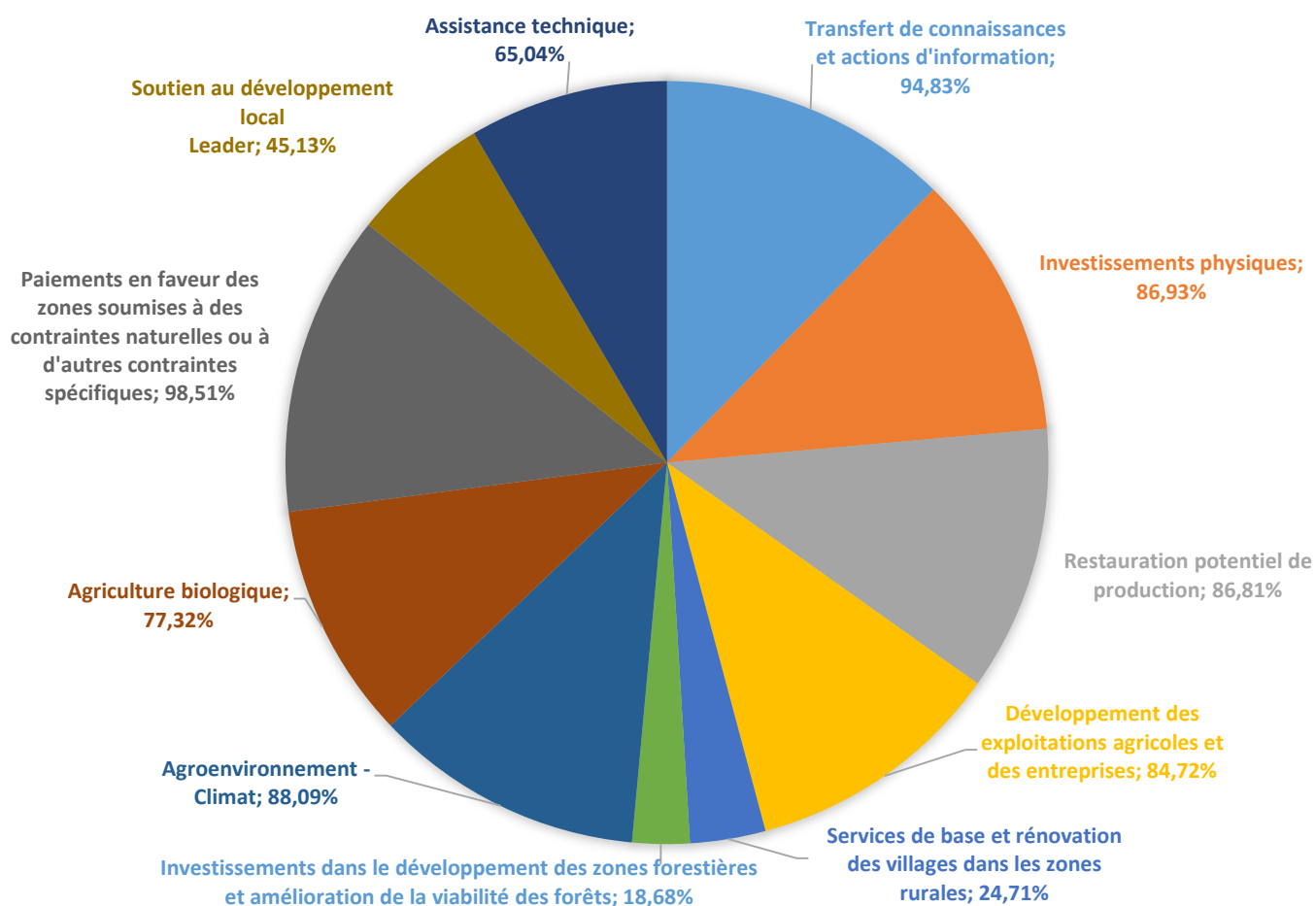
Afin de prendre en compte les difficultés ou opportunités qui existent sur certaines opérations, une nouvelle version V 12 de programme, a été validée permettant des ajustements relatifs au contenu de certaines mesures.

Une V12 en préparation depuis fin d'année 2023 sera validée en 2024. Elle comporte des ajustements relatifs au contenu des mesures afin de dynamiser la fin de programmation. Des ultimes modifications de maquettes seront opérées en 2025, lors de la dernière année de mise en œuvre du PDRC avant la fin du terme de rigueur fixé au 30 septembre 2025 afin de stabiliser la maquette pour la clôture.

L'année écoulée a également été rythmée par la deuxième année de mise en œuvre du PSN validé le 31 août 2022 avec l'engagement et le paiement des premières opérations. Les taux d'engagements et de paiement UE s'élèvent respectivement à 17% et 15% au 31 décembre 2024.

La charge de travail s'est donc répartie, comme l'exercice précédent, entre les deux programmes pour assurer la clôture du volet 2014-2022 et pour démarrer la nouvelle programmation 2023-2027.

Etat d'avancement du programme par mesure*:



**Données issues des tableaux de suivi de l'Autorité de gestion au 31 décembre 2024.*

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE 2014-2022



Résultats clés atteints par priorités du programme

P2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité vise plus particulièrement à :

- améliorer la viabilité et les résultats économiques des exploitations agricoles,
- renforcer la compétitivité de tous les types de productions agricoles et de l'ensemble des territoires de l'île,
- accroître l'accès au marché local et externe à l'île,
- encourager l'installation agricole.

Les principaux résultats atteints au titre de cette priorité consommée à 90% sont les suivants :

- 1 534 agriculteurs formés au titre du dispositif d'aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences sur les 300 participants minimum prévus. Ce dispositif de formation a eu un succès escompté qui a largement dépassé les objectifs fixés par le programme,
- 434 jeunes agriculteurs corses aidés pour l'installation sur les 372 minimum prévus,
- 1 001 exploitations agricoles aidées pour la modernisation et les investissements sur les 1 082 exploitations minimum prévues.

P3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Cette priorité vise plus particulièrement à :

- améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité,
- soutenir la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations.

Les principaux résultats atteints au titre de cette priorité consommée à 81% sont les suivants :

- 34 entreprises aidées au titre du dispositif d'aide en faveur des industries agroalimentaires sur les 12 entreprises minimum prévues par le programme,
- 240 hectares dont le potentiel de production est restauré essentiellement au titre du dispositif de restauration des châtaigniers sur les 22 hectares minimum prévus.

P4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Cette priorité vise plus particulièrement à :

- restaurer, préserver et renforcer la biodiversité (y compris dans les zones relevant de Natura 2000, dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques,) les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens,
- améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides,
- prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols.

Les principaux résultats atteints au titre de cette priorité consommée à 89% sont les suivants :

- 5 983 hectares engagés pour une meilleure biodiversité sur les 5 500 hectares minimum prévus au titre du programme,
- 18 777 hectares engagés pour une meilleure gestion de l'eau sur les 4 807 hectares minimum prévus,
- 1 747 hectares engagés pour une meilleure gestion des sols sur les 500 hectares minimum prévus,
- 75 981 hectares engagés dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques sur les 72 000 hectares minimum prévus.

P5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Cette priorité vise plus particulièrement à :

- développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture,
- promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

Cette priorité connaît quelques difficultés de mise en œuvre liées à des problématiques d'ingénierie au niveau du montage administratif des dossiers et des délais de réalisation particulièrement longs. Les problématiques identifiées sont en passe d'être levées suite à la programmation d'un projet de création de scierie et de deux opérations relatives à l'aménagement hydraulique.

Les principaux résultats atteints au titre de cette priorité consommée à 35% sont les suivants et augmenteront de manière significative en 2025 avec la mise en paiement des opérations citées plus haut :

- 32 entreprises de la filière forêt-bois aidées sur les 17 entreprises minimum prévues par le programme,
- 290 hectares forestiers dont la résilience est améliorée sur les 75 hectares minimum prévus,
- 15 hectares bénéficiant d'un système d'irrigation plus efficace en attente de valorisation en 2025 avec le paiement des opérations d'aménagement hydraulique.

P6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Cette priorité vise plus particulièrement à :

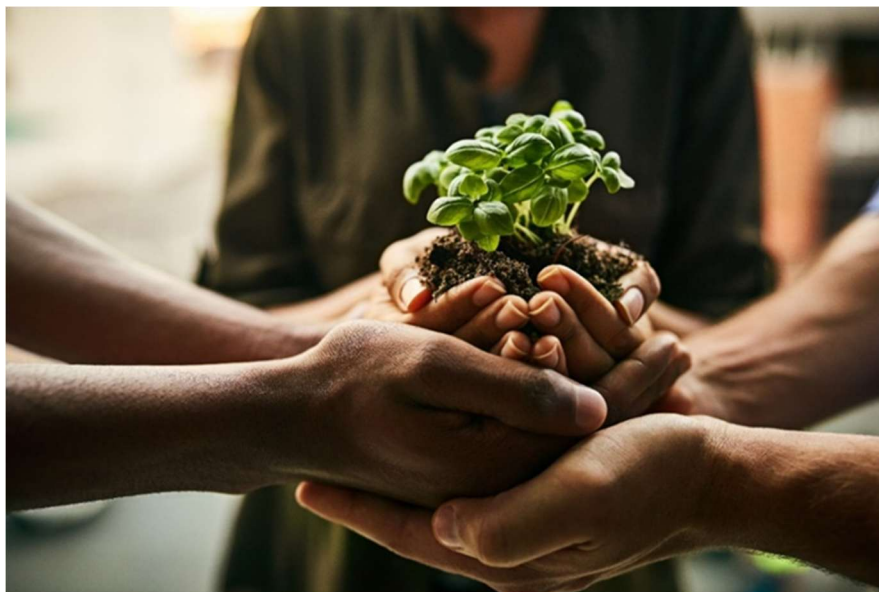
- faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois,
- promouvoir le développement local dans les zones rurales.

Cette priorité connaît des difficultés de mise en œuvre liées à la programmation tardive des opérations dédiées à la mise en œuvre du programme LEADER. Un important travail d'animation et de sécurisation des procédures a été réalisé en lien avec les services gestionnaires du programme. Un décalage est à prévoir au niveau du paiement des opérations qui interviendra pour la plupart entre 2024 et 2025 pour la clôture du programme

Les principaux résultats atteints au titre de cette priorité consommée à 37% sont les suivants et augmenteront de manière significative en 2025 avec la mise en paiement des 64 opérations qui restent à solder.

Les résultats atteints suivants :

- 34 opérations bénéficiant d'un soutien visant à améliorer les services de base et les infrastructures dans les zones rurales sur les 28 prévues par le programme,
- 208 292 habitants couverts par la mise en œuvre du programme LEADER (soit 6 GAL) sur les 170 000 habitants prévus,
- 7 emplois créés dans les petites entreprises (3 hommes et 4 femmes) sur les 8 emplois prévus,
- 208% de la population rurale concernée par des investissements dans des meilleurs services,
- 5 emplois créés dans les projets LEADER soutenus (4 hommes et 1 femmes) sur les 12 emplois prévus.





Palazzu di a Cullettività di Corsica
Hôtel de la Cullettività di Corsica

Direzzione di l'affari europei è
mediterrani, di e rilazione internaziunale
è di i programma cuntrattualizati
Direction des affaires européennes et
méditerranéennes, des relations
internationales et des programmes
contractualisés

22, cours Grandval
BP 215 – 20187 Ajacciu cedex 1
Tel. : 04 95 20 25 25
Indirizzu elettroniku / Courriel :
europa@isula.corsica

www.europa.corsica

[@europa.corsica](https://www.instagram.com/europa.corsica)

